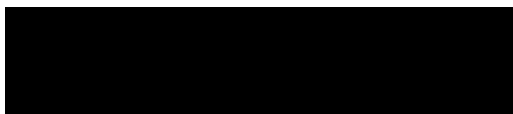




PAR COURRIEL

Québec, le 9 décembre 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.327



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 novembre dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- «
- 1) La première entente relative aux services médicaux et chirurgicaux pour les transsexuels entre le Centre métropolitain de chirurgie et le MSSS;
 - 2) Une copie de(s) documents diffusés dans la demande d'accès 2022 2023.243;
 - 3) Une copie de la lettre de décision pour la demande d'accès 2021-2022-867 ainsi qu'une copie de(s) documents diffusés de la demande d'accès 2021-2022-867. » (*sic*).

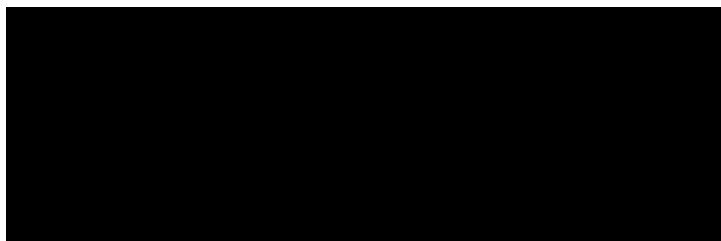
Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé de votre requête. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 3